



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 30 juin 2021

Délibération n° 2021-091
OPERATION CAP 33 2021 - DEMANDE DE SUBVENTION : CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2

Mesdames, Messieurs: Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Alain CHARRIER à Cécile SAINT-MARC

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Ghislaine BOUVIER, Daniel MARGNES, Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN

Madame Cécile SAINT-MARC, Adjointe au Maire Déléguée au Sport, Adjointe de quartier, rappelle à l'Assemblée qu'à Mérignac, le sport est un domaine transversal qui inscrit son action autour de plusieurs politiques publiques et notamment « Une ville en forme », « une ville à vivre », « une ville dynamique », et « une ville pour tous les âges ». Labellisée « Terre de Jeux » en vue des Jeux Olympiques 2024, la Ville s'est engagée à mettre plus de sport dans la vie des mérignacais.

A cet effet, la ville de Mérignac construit un programme d'animations sportives estivales permettant de proposer aux mérignacais qui ne sont pas en congés ou qui ne partent pas en vacances de participer à des activités sportives de proximité de manière libre et entièrement gratuite.

Ce programme d'actions s'intègre pleinement dans les enjeux de cohésion sociale de l'été mérignacais et répond à un besoin de plan d'action de reprise des activités sportives pour les associations sportives de la Ville.

Celui-ci permettra aux mérignacais de bénéficier 7 jours sur 7 d'activités physiques et sportives durant l'été en complément des vacances sportives qui proposent depuis plusieurs années un accueil de loisirs ludique et sportif pour une quarantaine d'enfants de 8 à 12 ans chaque semaine.

Au total, ce sont 576 heures d'activités sportives qui seront proposées durant tout l'été aux mérignacais de tous âges. Des activités de remise en forme seront organisées tous les matins du 1^{er} juillet au 31 août sur les sites de Brettes et de Colombier. Les après-midi seront dédiés à des activités de pleine nature maillant le territoire et des tournois et activités de remise en forme seront organisés en soirée. En parallèle des activités sportives, des activités culturelles et de sensibilisation à l'environnement seront proposées tout l'été. Les activités devront permettre de recréer une acculturation à la pratique sportive afin de favoriser une reprise de la saison sportive associative dans les meilleures conditions.

Afin de mettre en lumière ce programme d'animations sportives et de bénéficier d'aides financières et matérielles, il est possible de bénéficier du dispositif CAP33 porté par le Département de la Gironde.

Ce dispositif est une action pilotée par le Conseil Départemental qui vise à faire découvrir des activités sportives mais pouvant également tendre vers le culturel ou l'éducation à l'environnement durant les périodes de vacances scolaires.

Trois niveaux d'activités sont prévus : les initiations, le perfectionnement et les tournois.

Ce dispositif se décline selon les objectifs des collectivités qui le portent, s'adapte autant dans le milieu rural qu'en zone urbaine et offre aux collectivités qui bénéficient de ce dispositif une communication départementale identifiée par le plus grand nombre.

L'adhésion à ce dispositif permet également de valoriser l'organisation d'événementiels et la venue de comités départementaux portés par le Département. En outre, les collectivités labellisées bénéficient de lots et de goodies, de dotations vestimentaires et de prêt de matériel sportif pour la saison.

En plus de l'accompagnement technique, ce dispositif permet aux collectivités qui en bénéficient d'obtenir un financement conséquent pour le recrutement en contrat saisonnier pour 2 mois chacun des 5 éducateurs sportifs.

Pour l'expérimentation de l'été 2021, le budget prévu pour cette opération est de 32 637,64 euros.

Le Département participerait financièrement à hauteur de 7 622 euros soit une prise en charge financière de plus de 23%.

La Ville de Mérignac devra co-construire le programme avec les services du Département et valoriser sa participation en identifiant celui-ci dans tous les supports de communication relatifs à l'opération.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 23 juin 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Département de la Gironde définissant les modalités de l'opération CAP 33 pour la saison 2021 telle que proposée ci-jointe ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat avec le Conseil Départemental de la Gironde pour l'opération CAP 33 2021 ;

ARTICLE 3 : de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Gironde les participations financières inhérentes aux actions mises en place.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 30 juin 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written over a large, stylized, handwritten letter "A" that serves as a background or initial.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 07 juillet 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.